

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

30 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le trente septembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du dix-neuf septembre deux mille dix-neuf, sous la présidence de Joseph PARPAILLON, Maire.

Etaient présents : Mme Monique MAISONNEUVE, M. Christian ARDOUIN, Mme Aliette BERTHELOT, M. Sébastien ARROUËT, Mme Chantal LE MÉNÉLEC, M. Bernard BRÉHERET, Mme Christel GAUTIER, M. Dominique FOLLUT, M. Elie BRISSON, M. Gilles BERRÉE, M. Aurélien BRUNETIERE, M. Patrick BRIATTRE, Mme Morgane FONTAINE, Mme Nadia HOUDOUX, M. André NYAMSI, Mme Christine HERVY, Mme Angélique M'BEMBA, M. Gérard PIERRE, M. François-Xavier PRIOU, M. Erwan HUCHET, Mme Armelle CHABIRAND, M. Jean-Sébastien GUITTON, Mme Maryse PIVAUT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Lionel AUDION

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Catherine HEUZEY	donne procuration à	Mme Monique MAISONNEUVE
Mme Marie-Françoise BRISAC	donne procuration à	M. Patrick BRIATTRE
M. Pierre GADÉ	donne procuration à	M. le Maire
M. Hugo OILLIC	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT
Mme Béatrice DELABRIÈRE	donne procuration à	Mme Chantal LE MÉNÉLEC
Mme Catherine ADAM	donne procuration à	Mme Aliette BERTHELOT
M. Louis RAMIN	donne procuration à	M. Gilles BERRÉE
Mme Florence CORMERAIS	donne procuration à	M. Elie BRISSON

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur Patrick BRIATTRE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

09. Lieu d'accueil « Enfants-Parents »

Madame GAUTIER rapporte :

Au printemps 2018, afin d'accompagner les familles au plus près de leurs besoins, le service Petite Enfance a initié un projet de lieu d'accueil parentalité sur le sud de la Commune.

Dans un premier temps, une action expérimentale, soutenue par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), a été approuvée par le Conseil Municipal du 24 septembre 2018. Ce projet répondait à la définition d'une action de soutien à la parentalité et a renforcé le partenariat avec la Protection Maternelle Infantile (PMI), les Centres médico-sociaux et la médiatrice sociale.

Ce lieu de rencontre, baptisé « roule galette », a ouvert ses portes le 09 janvier 2019, sur le site de la Gobinière, en proximité du quartier de Plaisance et du Petit Chantilly. Il a connu un succès immédiat auprès des familles. Après une année d'expérimentation, il pourrait évoluer vers l'appellation : Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) avec une prestation de service versée par la CAF dès janvier 2020.

I. CHIFFRES CLES

Les objectifs d'un LAEP sont, en outre, de renforcer le lien parent/enfant par cette possibilité « d'être ensemble », de passer un moment de plaisir, de jeux et de partage.

Informés par les différents supports de communication mis en place par la Ville (mailing aux familles, site Internet, affiches sur les écoles, bibliothèques, PMI), de nouvelles familles se sont présentées chaque semaine sur le lieu. Depuis l'ouverture, 64 familles ont lié connaissance sur le site.

Ce nouvel espace, sans rendez-vous ni formalité, a permis de proposer des actions d'accompagnement à la parentalité, gratuites et anonymes à quelques familles du quartier de Plaisance, dont certaines ont été accompagnées par la médiatrice sociale.

Au-delà de leur diversité, cette expérimentation a permis de conforter la relation parents-enfants, de rompre l'isolement social et de favoriser la séparation de certains enfants accueillis en structure petit enfance.

dates	nombre de personnes	nombre enfants	nombre parents	nombre nouvelles familles
09/01/2019	14	9	5	6
16/01/2019	13	7	6	3
22/01/2019	18	10	8	5
30/01/2019	22	13	9	4
06/02/2019	16	9	7	4
13/02/2019 VS	31	20	11	6
27/02/2019	18	10	8	2
06/03/2019	32	18	14	8
13/03/2019	58	33	25	10

dates	nombre de personnes	nombre enfants	nombre parents	nombre nouvelles familles
20/03/2019	51	30	21	6
27/03/2019	44	24	20	3
03/04/2019	23	11	12	0
10/04/2019 VS	26	16	10	2
24/04/2019	34	18	16	0
15/05/2019	36	18	18	0
22/05/2019	32	18	14	1
29/05/2019	22	11	11	1
05/06/2019	42	24	18	4
12/06/2019	35	18	17	3
19/06/2019	40	21	19	4
26/06/2019	31	16	15	0
03/07/2019	24	13	11	0
22 accueils	662	367	295	72

Installé au sud de la Commune (quartier de la Gobinière), ce lieu de parentalité a proposé, dans un premier temps et de manière expérimentale, des ateliers et des accueils aux familles le mercredi matin de 9h00 à 12h00.

On remarque que le dispositif est aussi plébiscité par les familles sur les vacances scolaires. Situé dans le parc Michel Baudry au sud de la Commune, ce lieu dédié à l'accueil de jeunes enfants de 0 à 3 ans a longtemps permis d'accueillir des enfants dans le cadre des accueils de loisirs et est donc agréé pour des enfants de 0 à 6 ans. Certaines familles apprécient de pouvoir le partager avec leurs enfants scolarisés sur ces périodes de petites vacances.

Sur chaque matinée, en moyenne 30 familles se sont données rendez-vous à la Gobinière. Certaines sont venues chaque semaine depuis l'ouverture, d'autres de temps en temps. Le public accueilli se compose principalement de mères de familles ou de grands-mères, mais des pères de familles ont également fréquentés le lieu, ainsi que des travailleurs sociaux qui accompagnaient deux familles en difficultés. Certains nouveaux orvaltais ont apprécié de rencontrer et d'échanger avec d'autres parents.

II. FINANCEMENT

La CAF, par son expertise et par le soutien financier qu'elle peut apporter, est un partenaire capital dans le travail d'accompagnement à la parentalité réalisé et dans

la mise en place de nouvelles actions de prévention à destination des familles orvaltaises. En requalifiant ce lieu de parentalité en Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP), la CAF verserait une Prestation de Service Ordinaire sous réserve de respecter le référentiel et d'avoir une convention signée avec la Ville. La mise en place expérimentale de ce dispositif sur l'année 2018 répond en grande partie à ce référentiel (objectifs, nature de l'activité, principes d'intervention, public accueilli, information aux familles et travail en partenariat avec les différents acteurs du territoire).

Afin de permettre aux nouveaux accueillants en LAEP de Loire-Atlantique d'acquérir la bonne posture, la CAF de Loire-Atlantique a souhaité développer une formation « à l'écoute et à la posture d'accueillant en LAEP » ouverte en priorité aux accueillants des nouveaux LAEP et nouveaux accueillants des LAEP existants. La formation proposée et prise en charge par la CAF de Loire Atlantique a pour objectifs de :

1. Partager les objectifs des LAEP.
2. Acquérir une posture propice à un accueil sans jugement.
3. Enrichir ses propres capacités d'accueil et d'accompagnement en questionnant son cadre de référence et ses représentations idéales.
4. Approfondir l'écoute et l'observation comme « savoirs » de l'accueillant.

Actuellement, cinq agents de la Ville, professionnelles petite enfance sont inscrites pour bénéficier de cette formation. En janvier 2020, un sixième agent pourrait intégrer le dispositif afin de permettre un roulement dans l'équipe.

Des analyses de la pratique seront menées avec des professionnels extérieurs à l'équipe.

Le planning de travail des agents Petite Enfance permet au moins à trois accueillantes d'être toujours présentes sur ce lieu chaque semaine sans recrutement supplémentaire et sans augmentation du temps de travail, du fait d'une annualisation sur l'ensemble des structures petite enfance de la Ville.

Le coût de fonctionnement annuel de ce dispositif a été évalué à 9 000 €. Le soutien financier de la CAF s'élèverait à 70 % (Prestation de Service Ordinaire, Fond locaux, et Contrat Enfance Jeunesse) soit un reste à charge de la Ville de 30%.

L'ouverture d'un lieu d'accueil enfants-parents municipal, situé au sud du territoire Orvaltais, répondrait, en complément du LAEP associatif existant sur le secteur nord d'Orvault, à une politique d'action sociale globale et concertée en faveur des enfants de moins de six ans, conformément aux cinq orientations éducatives du Projet Educatif Global :

- Un environnement bienveillant, sécurisant et facilitateur ;
- Une ouverture aux autres et au monde ;
- La construction d'individus épanouis ;
- Des adultes référents et des institutions qui agissent en cohérence ;
- Des parents acteurs de l'éducation des enfants.

DECISION

Sur proposition de la commission Education Enfance Jeunesse Famille et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE DEFINITIVEMENT** le projet de création d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents sur le sud de la Commune à compter de janvier 2020.

Rendu exécutoire
Par télétransmission en
Préfecture le : 01 OCT. 2019
Et par publication le : 01 OCT. 2019

Extrait certifié conforme
Orvault, le 1er octobre 2019



Pour le Maire
Le Directeur général

Jean-François MAISONNEUVE

